

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 2 du lundi 09 mars 2026 – 18H – salle de la mairie

Présents : *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée* formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : *GRIX Suzanna à CELERIER Patrick.*

Absent(s) excusé(s) : *Néant.*

Absent(s) : *MONIÉ Florian.*

M. le maire ouvre la séance à 18H.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1- Approbation des PV du conseil du 19 janvier 2026 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2026.

Délibérations :

2- Vote du taux des impôts directs locaux - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux, ils restent donc reconduits comme suit :

- taxe foncière bâti : 53,03 %
- taxe foncière non bâti : 81,86 %
- taxe d'habitation : 15,19 %

3- Vote du budget primitif M57- Présentation Patrick Célerier.

La section de fonctionnement affiche :

- des recettes prévisionnelles de 644 831,00 € + 620 329,85 € de résultat de fonctionnement reporté soit un total de recettes de fonctionnement cumulé de 1 265 160,85 €,
- des dépenses prévisionnelles pour 1 265 160,85 €.

La section investissement présente quant à elle :

- des recettes prévisionnelles pour 984 864,13 € € + 235 522,46 € de la section d'investissement reporté qui porte le total des recettes d'investissement cumulé à 1 220 386,59 €.
- des dépenses d'investissement prévisionnelles de 1 220 386,59 €

Le total du budget primitif M57 s'établit à 2 485 547,44 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif M57 pour 2026.

4- Fongibilité des crédits M57 - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) concernées.

5- Participations aux dépenses de fonctionnement de la Calandreta de Bize-Minervois - Présentation Patrick Célerier.

Deux enfants de Tourouzelle étant inscrits à la Calandreta de Bize Minervois, le Conseil municipal décide unanimement d'allouer la somme de 2000 € à cet établissement pour le suivi d'un enseignement en occitan.

6- Projet de vente d'une partie de la parcelle A 325 à M. Roland Coustal – Présentation Sébastien Sabatier.

A la demande de M. et Mme Coustal qui souhaiteraient acquérir la parcelle A325, le Conseil municipal répond favorablement et à l'unanimité et lui fait une proposition scindée en deux parties :

Une partie de 160 m2 au prix de 55 € le m2 soit 8800 €

Une partie de 340 m2 à 5 €/m2 soit 1700 €. Soit au total 500 m2 pour 10 500 € arrondi à 10 000 €.

Le reste de parcelle serait conservé par la mairie pour d'une part rendre accessible la parcelle d'André Prades et d'autre part permettre le croisement de véhicules.

(Voir plan joint)

Les frais de géomètre seraient à charge des acheteurs.

7- Projet de vente d'une partie de la parcelle A 1398 à M. Benjamin Géa – Présentation Sébastien Sabatier.

Lors de l'enquête publique pour l'adoption du PLU, M. Géa a demandé à ce sa parcelle 0448 enclavée dans la parcelle 1398 propriété de la commune soit classée en zone UC. Cette demande a été acceptée par le conseil municipal de Tourouzelle, sur proposition du Commissaire-Enquêteur et avalisée par les services de la DDTM.

Au total, c'est un terrain de 1215 m² qui est désormais constructible.

M. Géa souhaite disposer d'une superficie de 500 m² pour y implanter une maison dont 85 m² proviendraient de sa propre parcelle et 415 m² seraient acquis auprès de la commune. Il resterait donc à la commune une parcelle de 460 + 255 m² soit un total de 715 m².

Serge Marret indique avoir reçu M. Florian Monié qui souhaite un accès par le bas à son terrain. Aussi, le conseil municipal propose d'amputer la future Géa de quelques m² pour créer un accès à la parcelle Monié selon le projet de plan joint.

A ce stade, aucun prix de vente n'est fixé. La commune va demander des devis pour chiffrer la viabilisation des deux parcelles (eau et assainissement) et réaliser un chemin d'accès.

8- Adoption du PV de mise à disposition des biens dans le cadre des transferts de compétences eau et assainissement à la CCRLCM - Présentation Sébastien Sabatier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de compétences eaux et assainissement à la CCRLCM.

9- Convention entre la CCRLCM et la commune pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service ADS – Présentation Sébastien Sabatier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention d'urbanisme avec la CCRLCM pour une durée de deux ans.

10- Renouvellement de la convention SAFER - Présentation Sébastien Sabatier.

Reconduction de la convention SAFER de fermage sur la parcelle de 2 ha 6 a au pied du pompage des Tuileries sur une période de 6 ans du 1/11/2025 au 31/12/2031 pour 190 € par an à la Commune, à la condition que la parcelle soit exploitée en bio car la proximité avec le puits nous y oblige.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

11- Délibération état d'assiette et destination des coupes de bois avec l'ONF - Présentation Sébastien Sabatier.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'un appel d'offres pour l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés sur l'emprise des forêts soumises de la commune suite à la tempête Nils. C'est le cas du bois de pins situé entre le boulodrome et l'aire de loisirs derrière l'école derrière les écoles.

La date limite de remise des offres est prévue le 25 mars. L'ONF et la commune espèrent que la vente des plaquettes issues du broyage des arbres compensera au minimum les frais d'exploitation.

La municipalité souhaite s'appuyer dans un deuxième sur l'offre retenue pour traiter les bois des parcelles communales non soumises au régime forestier voire ceux des zones ayant particulièrement souffert de la tempête Nils : Bois de M. Henri Gouzy ou du domaine de la Boulandière ou bois des parcelles longeant la route d'Éscales à la sortie de Tourouzelle.

12- Convention au service intérim du CDG11 - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de M. Jérôme Garrigue en qualité d'intérimaire à temps plein sur un mois, M. Jérôme Deswaerte étant en congé maladie après son accident du travail.

13- Renouvellement de la convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement - Présentation Patrick Célerier.

Renouvellement de la convention de transmission des données à caractère personnel du fait du changement de nom du Fonds de solidarité pour le logement qui passe de Fonds unique de logement à Fonds de solidarité pour le logement.

Questions et informations diverses :

- Etat d'avancement du chantier du cœur de village - Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.

Les travaux en cœur de village avancent bien. Les ouvriers commencent à poser le dallage à l'angle de la maison Blanc, depuis rue de l'église jusqu'à la Placette. Fin avril les travaux devraient être terminés.

- Travaux divers - Présentation Marie-Andrée Borrel et Sébastien Sabatier.

Poursuite en cours de l'abattage des arbres tombés pendant la tempête Nils

Faucardage des bassins de la station d'épuration en cours

Lancement d'un appel d'offres pour enlever les arbres du cimetière tombés par la tempête Nils : réponse attendue pour le 20 mars.

- Renouvellement adhésion à l'association nationale des élus de la vigne de du vin - Présentation Serge Marret.

L'année dernière la commune a adhéré à l'Association nationale des élus de la vigne et du vin pour 50 €. Le Conseil municipal décide unanimement de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

- Policier municipal –Présentation Serge Marret

Lors d'une réunion entre 3 des 4 maires concernés (Escales, Tourouzelle et Castelnaud d'Aude), les objectifs 2026 du Policier municipal ont été fixés. Il devra se former en vue d'une habilitation en matière d'urbanisme et d'environnement (notamment contrôle des OLD). Un compte-rendu hebdomadaire d'activités sera remis aux maires d'Escales et Tourouzelle.

- Divers :

Mme Hager intervient pour signaler que des cyprès sont tombés sur un vieil olivier sur le terrain de la famille Hager pliant ainsi la clôture séparative entre les deux. L'équipe municipale d'entretien des espaces verts interviendra pour les couper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.